

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	7
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	22 novembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 novembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET (arrivée 19 h01), Madame Emma ABREU (arrivée 19h01), Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, (arrivée 19h36) Madame Danièle KAMENI (19h03), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (19h05)

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Conseil Municipal du 9décembre 2023– Délibération n° 2023-129/11-16

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.3132-26,

Vu la loi 2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal, le nombre de ces dimanches ne pouvant excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Considérant la demande d'autorisation d'ouverture des magasins suivants sur l'année 2024,

PICARD surgelés :

Les dimanches 8 décembre horaires habituels, 15 décembre de 9h00 à 19h00, 22 décembre de 9h00 à 19h30, 29 décembre de 9h00 à 19 h 30,

E. LECLERC :

Les dimanches 1er, 8, 15, 22, 29 décembre toute la journée,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a délibéré le 23 Novembre 2023 sur les demandes de dérogation au repos dominical 2024 effectuées par les commerces sur les différentes communes de la CARPF.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge Domingues, Conseiller Municipal délégué à la vie économique, emploi, insertion professionnelle

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

AUTORISE l'ouverture de tous les commerces de détail de la commune les dimanches 2024 suivants :

- 01 Décembre 2024
- 08 Décembre 2024
- 15 Décembre 2024
- 22 Décembre 2024
- 29 Décembre 2024

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 7 pouvoirs

28 pour dont 6 pouvoirs

Groupe majoritaire : (Mr Frédéric Bouche, Mme Michèle Pélabère, Mr Cyrille Guilbert, Mme Caroline Digard, Mr Stéphane Pavillon, Mme Laurence Grossi, Mme Stéphanie Devaux, Mr Michel Coulanges, Mme Stéphanie Curcio, Mr Gabriel Greze, Mr Adaa Tekouk, Mme Fatima Menzel, Mme Maria ALVES, Mr Dominique Di Ponio,, Mr Odin Lemaître, Mr Serge Domingues, Mme Nassera Zoubir, Mr William Musumeci, Mr Rachid Benyahia, Mr Gérard Chollet , Christelle Rodrigues)

Villeparisis, l'avenir pour ambition

Mr Sicre de Fontbrune.

5 contre dont 1 pouvoir :

Élus communistes et progressistes : (Mme Christine Ginguéné, Mr Alain Gorez, Mr Pascal Giacomel, Mme Stéphanie Russo, Mme Laura Strulovici)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Maria ALVES Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231205-23_08629-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023